



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

-----

N°2019-543

Objet : Rue Saint Conwoïon (à hauteur du n°22)  
Chaussée rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 30 septembre 2019, présentée par l'entreprise AXIANS CEGELEC – 117 Avenue Gros Malhon – 35000 Rennes, afin d'effectuer le remplacement d'un dispositif de fermeture de chambre Télécom ainsi que l'aiguillage de la chambre,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue Saint-Conwoïon (à hauteur du n°22), de rétrécir la chaussée (par panneaux « chaussée rétrécie »), du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019, de 8h00 à 18h00,

### ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Saint-Conwoïon (à hauteur du n°22), la chaussée sera rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie »), du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019, de 8h00 à 18h00.

- Un cheminement piéton sera conservé sur la rue de Saint-Conwoïon.

ARTICLE 2 : L'entreprise Axians Cegelec sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Pour le Maire,  
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée  
à la Circulation et au Stationnement



P/o. Le Directeur des Services Techniques  
De l'Aménagement et du Patrimoine  
Christian Bourgeon